


**Repèrément du niveau des grandes eaux extraordinaires du 18 septembre**  
**Ponts et Chaussées, arrondissement de l'ouest, 2 octobre 1852**  
Archives des services des Ponts et Chaussées  
(Archives départementales du Doubs)

Sauts et chaussées  
Arrond<sup>t</sup> de l'ouest  
Cruce du 18<sup>bre</sup> 1852  
11: 61.

Besançon, le 2 oct<sup>bre</sup> 1852

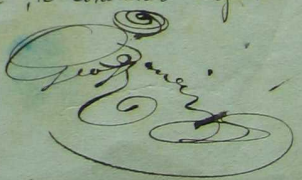


Monsieur l'Ingénieur en chef,

J'ai l'honneur de vous adresser conformément aux prescriptions de votre lettre N<sup>o</sup> 7426 le tableau de repèrément du niveau des grandes eaux extraordinaires du 18 septembre dernier.

Le Doubs et l'Ognon sont les seuls rivières de cet arrondissement qui aient présenté le phénomène d'une crue qui n'a pas eu sa pareille depuis un grand nombre d'années et qui est d'autant plus remarquable qu'aucun de leur nombreux affluents, dans cet arrondissement, n'a vu son niveau ordinaire dépassé d'une manière notable. Il aurait donc été insignifiant d'en faire repérer les eaux dans cette circonstance.

Je me vous adresse donc que les hauteurs maximumes du Doubs et de l'Ognon relativement à des points invariables.

Agacez Monsieur l'Ingénieur en chef  
l'assurance de mon respectueux dévouement,  
Pour l'Ingénieur en Congé, le Conducteur délégué,  


à M<sup>r</sup> l'Ingénieur en chef

1852

Ponts et Chaussées. Tableau de repèriment du niveau des grandes eaux  
 extraordinaires du 18 Septembre 1852 au passage  
 Arrondissement de Meuse. des Ponts, Pontcause, etc qui existent dans  
 l'Arrondissement de l'Ouest.

Crue du 18 Sept<sup>bre</sup> 1852.

11° 106

Nombr <sup>e</sup> de la route.	Nom du Cours d'eau.	Désignation du point pris pour repère.	Désignation de la crue du 18 <sup>Sept</sup> 1852 par rapport au repère.	Observations relative à la comparaison par rapport aux grandes eaux.
Route Nat <sup>le</sup> N° 67. (1 <sup>re</sup> partie).	Doûbs	Pont de Ballant (Echelle d'amont)	6, 27	Les eaux n'ont pas atteint cette cote depuis un grand nombre d'années. L'ouverture ménagée sous les arches était entièrement remplie.
id.	id.	id. (Echelle d'aval)	5, 40	Cette cote n'a pas été prise avec autant d'exactitude que la précédente à cause des fortes vagues qui existaient en ce point.
id.	id.	Parapet contre la porte Malpas	0, 12	Les eaux arrivaient à 0 <sup>m</sup> 12 en contre-bas du sommet du parapet. C. à. d. qu'elles avaient 0, 80 environ de hauteur sur l'axe de la chaussée, chose qui n'est pas arrivée de mémoire d'homme.
Quai de Ballant.	Doûbs	Tour de la Pelotte.	0, 20	Les eaux arrivaient à 0 <sup>m</sup> 20 en contre-haut du parapet du bastion de la tour de la Pelotte.
Quai d'Arènes.	Doûbs.	Abattoir de Besançon.	0, 09	Le maximum de la crue n'était que de 0, 09 en contre-bas de la porte sans de gauche.
Route Dép <sup>le</sup> N° 9.	Ugnon.	Pontcau sur le ruisseau de Courchapon.	1, 10	La crue de l'Ugnon était telle que les eaux ont refléé jusqu'au pontcau du ruisseau de Courchapon. Elles ont atteint à leur maximum de hauteur un point situé à 0 <sup>m</sup> 10 seulement en contre-bas de l'axe du tablier actuel du pont.

Le présent tableau de repèriment dressé et présenté par  
 l'Ingénieur des Ponts et Chaussées Sanguinè.

Besançon le 2 Octobre 1852

Pour l'Ingénieur en charge, le Conducteur délégué,



*[Signature]*